

Horizon-éco

L'économie du Nord-Pas de Calais

L'AUTO-ENTREPRENEURIAT

EN NORD-PAS DE CALAIS EN 2009

/ Un succès incontestable

Mis en place au 1er janvier 2009, le statut d'auto-entrepreneur connaît un vif succès avec plus de 520 000 auto-entreprises créées à fin juin 2010 en France. L'assouplissement des démarches de création et de déclaration fiscale et le sentiment d'autonomie expliquent largement cet engouement auprès d'une population trop souvent réticente à se lancer dans l'aventure complexe de la création d'entreprise.

Ce statut revêt toutefois des situations bien différentes souvent difficiles à appréhender et ne relève pas des mêmes volontés selon les individus. Pour certains il s'agit de créer sa propre activité ou de régulariser sa situation antérieure, pour d'autres ce régime souple permet de tester une idée ou de compléter son activité principale en apportant un supplément de revenu.

Le statut d'auto-entrepreneur est malgré tout un vecteur fort dans la transmission de la culture entrepreneuriale et participe à l'évolution des mentalités. Ce régime, parce qu'il constitue aussi une composante de plus en plus forte de la démographie d'entreprises et qu'il contribue au renouvellement du tissu économique, mérite que l'on s'y intéresse.

A ce jour, son impact sur l'économie reste toutefois difficile à mesurer. Nous avons peu de recul pour identifier la pérennité de ces créations et les conséquences en termes d'emplois et sur l'économie.

La région Nord-Pas de Calais, déjà engagée depuis quelques années dans une politique volontariste de développement de la création d'entreprise et d'accompagnement des créateurs, connaît aussi cet engouement pour le régime de l'auto-entrepreneur. Comment la région se positionne t-elle ? Quels sont les secteurs d'activité concernés ? Est-elle aussi auto-entrepreneuse qu'elle le devrait ? Ce sont à ces quelques interrogations que cette analyse entend répondre.

/ Une dynamique des créations toujours plus élevée en région

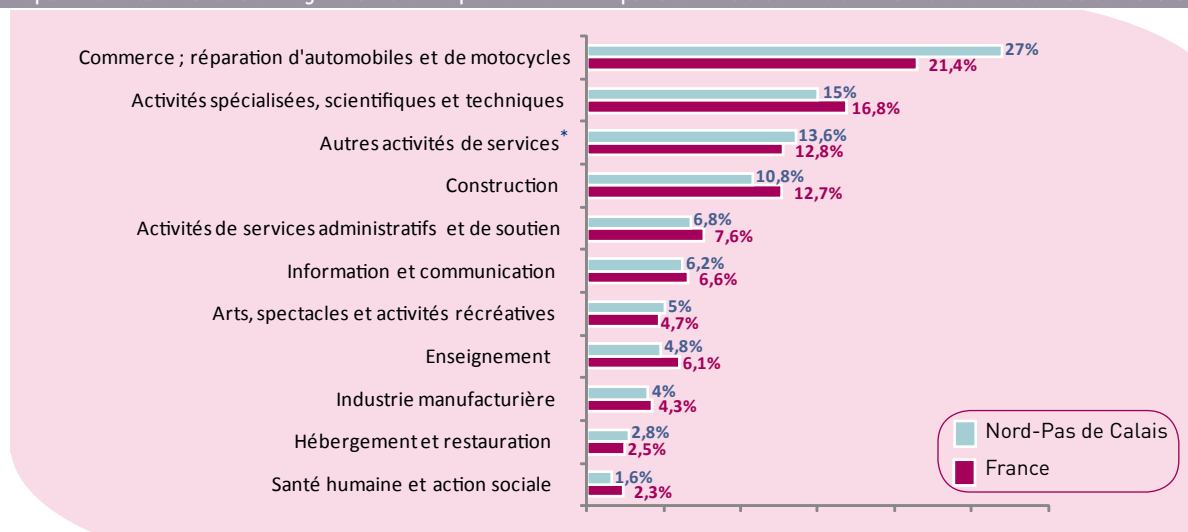
Le succès du régime de l'auto-entrepreneur se confirme dans la région Nord-Pas de Calais. Sur 24 085 entreprises créées en 2009 en Nord-Pas de Calais, 56% sont des auto-entreprises (soit 13 500). La moyenne française est de 55,8%.

Les derniers chiffres du 1er semestre 2010 publiés récemment confirment la dynamique de la création d'auto-entreprises. En effet, les créations sous ce régime se sont accrues de 53% entre le 1er semestre 2009 et le 1er semestre 2010, soit plus de 22 450 auto-entreprises créées à fin juin 2010.

Les secteurs du commerce et les activités scientifiques et techniques (activités juridiques, comptables, ingénierie, agence de publicité...) représentent plus de 40% des auto-entreprises créées en région en 2009. A l'inverse certains secteurs attirent peu les auto-entrepreneurs, c'est notamment le cas des secteurs de l'immobilier (0,8%), du transport (0,7%) et des activités de la finance et de l'assurance (0,6%).

On ne constate pas de spécificités sectorielles significatives en région même si les activités liées au commerce sont surreprésentées par rapport à ce que l'on peut observer en France.

/ Répartition des créations en régime auto-entrepreneur en 2009 par secteurs d'activité en France et en Nord-Pas de Calais



Source : INSEE

*Autres activités de services : associations, réparations, soins et beauté...

/ Le Nord-Pas de Calais est-il autant auto - entrepreneur qu'il le devrait ?

Tout d'abord la région représente 4,3% de l'ensemble des créations d'auto-entreprise recensées en 2009 la plaçant en 8ème position des régions françaises loin derrière PACA (12,3%) ou Rhône-Alpes (10,2%).

Par ailleurs, au regard de la population totale, le Nord-Pas de Calais affiche le plus faible dynamisme des créations d'auto-entreprises avec 33,7 auto-entrepreneurs pour 10 000 habitants quand la moyenne française est à 50,2 pour 10 000 habitants et atteint 78 pour 10 000 habitants en PACA et 58 en Rhône-Alpes.

/ Les 10 premières régions créatrices d'auto-entreprises en 2009

Régions	Nombre de créations en auto-entrepreneurs en 2009	Répartition	Nombre d'auto-entreprises pour 10 000 habitants
Ile-de-France	65 648	20,9%	55,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 652	12,3%	78,2
Rhône-Alpes	32 059	10,2%	52,0
Languedoc-Roussillon	20 038	6,4%	76,6
Aquitaine	18 613	5,9%	58,2
Midi-Pyrénées	15 802	5,0%	55,2
Pays de la Loire	14 098	4,5%	39,8
Nord-Pas-de-Calais	13 565	4,3%	33,7
Bretagne	12 668	4,0%	40,1
Centre	10 792	3,4%	42,4

Source : INSEE- CRCI Nord-Pas de Calais

La culture à prédominance salariale et industrielle de la région a influé et influe encore sur la faiblesse et le retard des créations d'entreprises. On retrouve aujourd'hui cet écart avec les chiffres des auto-entrepreneurs.

/ 1/3 des auto-entrepreneurs régionaux ont démarré une activité

Nous l'avons vu en introduction, le régime de l'auto-entrepreneur demeure pour beaucoup un test ou un complément d'activité. Une récente enquête de la CCI Grand Lille montre que seuls 23% des auto-entrepreneurs interrogés vivent de leur activité ⁽¹⁾.

Pour nous aider à juger de l'efficacité du dispositif en termes d'activité, de chiffres d'affaires, l'ACOSS publie régulièrement un bilan sur les auto-entrepreneurs ayant réalisé du chiffre d'affaires⁽²⁾. En France en 2009, seuls 149 000 auto-entrepreneurs (soit 36% des comptes actifs) ont déclaré un chiffre d'affaires positif pour 934 millions d'euros soit un CA moyen de 6300 €.

Selon l'ACOSS, seulement 34% des comptes actifs en Nord-Pas de Calais ont déclaré un chiffre d'affaire pour un montant total de 34,4 millions d'euros soit une moyenne de 5 938 € par auto-entrepreneurs.

Le régime de l'auto-entrepreneur s'il participe fortement à la dynamique de l'entrepreneuriat, ne permet pas à l'heure actuelle, en raison de sa jeunesse, de dégager un chiffre d'affaire significatif pour les créateurs. Il faut souvent plusieurs mois avant qu'une entreprise démarre réellement son activité et commence à générer du chiffre d'affaires.

/ L'auto-entrepreneuriat, la meilleure solution pour devenir son propre patron ?

Le régime de l'auto-entrepreneur constitue une réelle opportunité pour celui qui souhaite créer son entreprise sans prendre trop de risques. Toutefois, la simplicité de l'acte de création en auto-entrepreneur ne doit pas occulter la complexité de la gestion d'une entreprise : ciblage des clients et marchés, facturation, recherche de financement, d'appuis et d'aides auprès d'organismes... Entreprendre reste un acte difficile, c'est avant tout un métier et très souvent une vocation.

Ce régime n'est pas la panacée et ne remplace pas la création. Il doit être considéré comme transitoire pour valider économiquement le projet de création initial. Au delà d'un certain seuil de chiffre d'affaires (et parfois même avant) il devient plus avantageux fiscalement d'opter pour des formes juridiques « classiques » (entreprise individuelle, Eurl,...). Certes, l'auto-entrepreneuriat permet au salarié l'apport d'un revenu complémentaire, mais d'autres statuts juridiques le permettent également.

In fine, la vertu première du statut de l'auto-entrepreneuriat est de diffuser la culture entrepreneuriale et de développer l'esprit de responsabilité. C'est pourquoi il est important de tout mettre en œuvre pour accompagner les initiatives de ces auto-entrepreneurs. En ce sens le PRCTE, dont le rôle sur le développement de la création d'entreprise n'est plus à prouver, doit jouer le même rôle pour l'auto-entreprise.

Enfin, il ne faut pas oublier que le seuil de pérennisation des entreprises créées est généralement de 5 ans. C'est donc en 2014 que l'on pourra juger de la solidité de ces entreprises qui pour se développer auront besoin de changer de statut.

(1) Enquête réalisée en juin 2010 par la CCI Grand Lille auprès de 420 auto-entrepreneurs accompagnés.
 (2) la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur - bilan au 30/04/2010

/ Devenir auto-entrepreneur, Faites vos premiers pas de patron

/ Qui peut devenir auto-entrepreneur ?

Toute personne de plus de 18 ans peut devenir en principe autoentrepreneur*. Que ce soit à titre principal pour, par exemple, créer sa première activité en même temps que ses études, pour un chômeur qui veut se lancer ou à titre complémentaire pour un salarié du secteur privé, un fonctionnaire ou un retraité qui souhaite développer une activité annexe en complément de son salaire, de son traitement ou de sa retraite.

/ Comment se déclarer ?

Se déclarer par internet (www.lauto-entrepreneur.fr) ou auprès du centre de formalités des entreprises (CFE), de sa chambre de commerce (activités commerciales), de sa chambre des métiers (activités artisanales) ou des Urssaf (activités libérales).

/ Quels sont les avantages ?

Ce nouveau régime permet aux auto-entrepreneurs de :

- s'affranchir de certaines obligations des professions indépendantes,
- bénéficier d'une prise en charge partielle des cotisations par l'Etat, sous certaines conditions
- ne payer des cotisations que s'ils ont réalisé un chiffre d'affaires,
- bénéficier du caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu,
- bénéficier du régime sans limitation de durée, dès lors qu'ils réalisent un chiffre d'affaires inférieur aux seuils du régime micro fiscal (au titre de 2009 : 80 000 € pour une activité d'achat/revente ; 32 000 € pour une activité de prestations de service, et respectivement 80 300 € et 32 100 € au titre de 2010).

Pour en savoir plus et consultez les fiches explicatives sur l'auto-entrepreneur consultez le site :

<http://www.cci.fr/web/auto-entrepreneur>

ou consultez le Bureau de Rapprochement des Entreprises T. 03 20 63 79 71 ilepretre@nordpasdecals.cci.fr

Retrouvez les études du réseau consulaire sur www.nordpasdecals.cci.fr

Analyse réalisée par Grégory Stanislawski - CRCI Nord - Pas de Calais - 03 20 63 79 52 - gstanislawski@nordpasdecals.cci.fr

